

TAO The independents

Staff association of the European Commission

EC STAFF PETITION TO COMMISSIONER HAHN

UP TO 60 + 5 DAYS OF TELEWORK FROM ABROAD PER YEAR

With clause of revision in one year: December 2021-December 2022



**WE ASK FOR A FAIR & EFFICIENT WORK PATTERN
BASED ON TRUST AND PROFICIENCY**

**PHYSICAL PRESENCE WHERE NECESSARY
TELEWORK WHERE POSSIBLE**

**SIGN THE PETITION
TO MAKE YOUR VOICE HEARD**



[I SIGN HERE!](#)

- The world is changing and so must our administration.
- The ongoing pandemic has forever changed the way in which we work.
- The European Commission has proved that it can deliver efficiently with its staff working remotely.
- At the same time, each and every staff member should be guaranteed the possibility to work exclusively at the office.
- The European Commission is a public administration of a political nature.

A real and effective hybrid work pattern is the most suitable and efficient system for an institution of its kind. Both ways are complementary taking into account the nature of tasks and the objective general interest: **physical presence where necessary, telework where possible.**

An organisation like the European Commission is not a network of individual providers but a working community: physical presence is necessary for a number of activities (socializing, creativity, innovation, learning, etc.).

Remote working offers staff more flexibility in managing their work commitments and private life, whilst contributing to the wellbeing of the personnel and a greener Commission.

HR's current plans for the future work pattern lag behind best practices at other International organisations, with a working scheme consisting of, in principle, 1 teleworking day per week, 2 days of physical presence in the office, and the remaining to be agreed with the line manager. Line managers will always have the last say on everything, without any guarantees whatsoever for the staff member.

HR's proposal for only 10 days of telework from abroad per year combined with at least 5 days of annual leave is clearly insufficient and not consistent with HR's own survey conclusions where an overwhelming

majority of colleagues has expressed the wish to continue to work from home several days a week.

Other equivalent international organisations, such as the OECD, foresee regular or occasional teleworking for up to 80 working days per calendar year outside the country where staff carry out their duties.

The best work pattern is that which encourages efficiency based on flexibility, and flexibility based on real trust with guarantees. A results-oriented philosophy strengthens motivation and efficiency. HR's current proposal that staff should unilaterally place their trust in their managers, without the latter being required to justify their decisions, is not fitting of a caring and modern administration.

Based on the above, and taking into account:

- Experience
- Principles of modern management
- Compliance with the Staff Regulations and due account that this proposal triggers no impact on the allocations (e.g. expatriation/foreign residence/annual travel)

We hereby ask the following for the European Commission staff members



UP TO 60 + 5 WORKING DAYS OF TELEWORK FROM ABROAD PER YEAR



Up to 5 working days per month



Up to a maximum of 60 days of telework from abroad working days per year not combined with annual leave



An additional 5 working days max combined with annual leave



Clause for these rules to be reviewed after 1 year, to take account of the evolution of the COVID 19

The world pandemic is not over yet. The Principle of precaution would require a reassessment with sufficient perspective.

If you agree, please sign the petition to make your voice heard!

[I SIGN HERE!](#)

Your **TAO** Team

**PÉTITION DU PERSONNEL DE LA COMMISSION
EUROPÉENNE AU COMMISSAIRE HAHN
JUSQU'À 60 + 5 JOURS DE TÉLÉTRAVAIL DEPUIS L'ÉTRANGER PAR AN**
Avec clause de révision dans un an : Décembre 2021 – Décembre 2022



**NOUS DEMANDONS UN MODÈLE DE TRAVAIL
JUSTE ET EFFICACE BASÉ SUR LA CONFIANCE ET
LA COMPÉTENCE**

**EN PRÉSENTIEL QUAND NÉCESSAIRE
EN TÉLÉTRAVAIL QUAND POSSIBLE**

**SIGNEZ LA PÉTITION
FAITES VOUS ENTENDRE**



[JE SIGNE ICI !](#)

Bruxelles, 2 Septembre 2021

EN

- Le monde change et il faut donc que notre administration évolue avec lui.
- La pandémie actuelle a complètement modifié notre façon de travailler.
- La Commission européenne a prouvé qu'elle était en mesure de fournir des résultats, tout en ayant son personnel en télétravail.
- Parallèlement, il convient aussi de garantir à chaque membre du personnel la possibilité de travailler

exclusivement au bureau.

- La Commission européenne est une administration publique à caractère politique.

Une version véritablement hybride de notre futur modèle de travail est la solution la plus appropriée et la plus adaptée pour une institution de ce genre. Les deux approches sont complémentaires compte tenu de la nature des tâches et de l'intérêt général : **présence physique si nécessaire, télétravail quand possible.**

Une organisation comme la Commission européenne n'est pas composée d'un ensemble de prestataires individuels mais représente bien une communauté de travail. La présence physique au bureau est essentielle pour un certain nombre d'activités (sociabilité, créativité, innovation, apprentissage, etc.)

De son côté, le télétravail offre au personnel une plus grande flexibilité dans la gestion de ses engagements, entre vie professionnelle et vie privée, contribue au bien-être du personnel et à une Commission plus verte.

Le projet actuel de la DG HR sur notre nouveau modèle de travail est à la traîne par rapport aux autres grandes organisations internationales. La DG HR nous présente un schéma qui consisterait, en principe, en un jour de télétravail par semaine, deux jours en présentiel et les autres jours à convenir avec son responsable hiérarchique. À noter que les supérieurs hiérarchiques auront toujours le dernier mot sur tout, sans aucune garantie pour le membre du personnel.

Les 10 jours de télétravail depuis l'étranger par an, combinés à au moins 5 jours de congés annuels proposés par la DG HR sont clairement insuffisants et non conformes aux résultats de l'enquête menée par les ressources humaines où une écrasante majorité du personnel souhaite pouvoir continuer à travailler à distance et de manière plus générale.

D'autres organisations internationales de nature similaire, telle que l'OCDE, prévoient un télétravail structurel ou occasionnel allant jusqu'à maximum 80 jours/an en dehors du pays où le personnel exerce ses fonctions.

Le meilleur management est celui qui mise sur l'autonomie des individus pour augmenter leur performance, et une réelle confiance est la clé de l'autonomie. Cette approche, plutôt basée sur les résultats, renforce la motivation et l'efficacité de son personnel. La proposition de la DG HR va dans le sens inverse. Elle demande au personnel de faire confiance à ses managers, sans que ces derniers soient tenus de justifier leurs décisions. Cette méthode ne peut convenir à une administration qui se dit bienveillante et moderne.

Sur la base de ce qui précède et en tenant compte :

- De l'expérience passée
- Des principes de la gestion moderne
- Du respect du statut et compte tenu du fait que la présente proposition n'a pas d'incidence sur les allocations (par exemple, expatriation/expatriation/voyage annuel)

Nous demandons par la présente et dans l'intérêt du personnel de la Commission



JUSQU'À 60 JOURS OUVRABLES (+5) PAR AN DE TÉLÉTRAVAIL DEPUIS L'ÉTRANGER



Jusqu'à 5 jours de télétravail depuis l'étranger par mois



Jusqu'à 60 jours de télétravail depuis l'étranger par an, non cumulables avec des congés annuels



Jusqu'à 5 jours supplémentaires de télétravail depuis l'étranger quand combinés avec un congé annuel



Une clause de révision au bout d'un an de mise en pratique : la pandémie n'est pas encore terminée. Le principe de précaution suggère une révision avec suffisamment de recul

Si vous êtes d'accord, merci de signer la pétition pour faire entendre votre voix !

JE SIGNE ICI !

Votre équipe **TAO**



Join TAO-AFI to reinforce the staff's action and to be informed on your rights!



TAO-AFI - The Association of Independents
European Commission
Rue Joseph II, 70 – 1049 Bruxelles
Tel: +32 2 296 25 89
osp-tao-afi@ec.europa.eu

Visit our website for our latest communications
www.tao-afi.eu

You receive this email because you are an official or agent of the European Commission and therefore listed in its formal directory.
TAO-AFI is an official EC staff association. [Here](#) to unsubscribe